

85 000 €

Achat remise

2 pièces

Surface : 100 m²

Surface terrain : 50 m²



Projection 3D non contractuelle

Remise 8711SG Salernes

Opportunité rare : Remise à Salernes dans le Village, avec un fort potentiel de rénovation. D'une surface au sol de 100 m², différentes possibilités s'ouvrent à vous, ce bien se situe en zone UAr du PLU (commerces, habitations ou garages sous réserve des autorisations administratives nécessaires aux changements de destination). Cerise sur le gâteau, elle est dotée d'un jardin de 50 m² environ ajoutant de grand réel plus à son charme. Faites de cette maison votre projet de rénovation par excellence pour y construire votre nouveau foyer. Venez la découvrir sans plus attendre ! Le village de Salernes, situé dans le département du Var en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, est un lieu pittoresque, renommé pour sa céramique et son carrelage. Ce petit coin de paradis Provençal, d'environ 3 670 habitants, a su préserver son charme d'antan avec ses rues étroites bordées de maisons anciennes et la rivière de la Bresque. Salernes dispose d'une église du 14e siècle et d'un site troglodytique intéressant, attestant de son riche passé historique. Son cadre paisible, son climat méditerranéen agréable et la quiétude de ses paysages verdoyants font de Salernes un véritable attrait pour les amoureux de la nature et du patrimoine culturel français.

Document non contractuel
17/05/2024 - Prix T.T.C



Société d'exploitation de l'Agence Ferran – 24 avenue de la Gare 83720 TRANS en PROVENCE

RCS DRAGUIGNAN B 321 131 609 APE 6832A - FNAIM N° 5252 Montant du Capital social : 239584,30 €

Carte professionnelle portant les mentions : « Transactions sur immeubles et fonds de commerces, Gestion immobilière, Syndic de copropriété » numéro CPI 8302 2015 000 002 156 délivrée par la CCI du Var.

Numéro ORIAS : 24002286. Caisse de garantie : GALLIAN, 89 rue de la Boétie 75008 Paris, Client n° 110105 E Contrat n° GF0000001059.

RCP : COVEA RISKS N° 120137405 Numéro d'identification à la TVA : FR54321131609

ACCEPTANT LE REGLEMENT DES SOMMES DUES PAR CHEQUES LIBELLES A SON NOM EN SA QUALITE DE MEMBRE

